



## PROGRAMME DE FORMATION

# F06-Comprendre l'aménagement

(référence F06)

### Objectifs

---

- Disposer d'une vue d'ensemble de l'aménagement urbain
- Comprendre le rôle d'une Epl d'aménagement et ses modalités d'intervention
- Identifier les étapes d'une opération d'aménagement et les modalités d'organisation des Epl

### Public

---

Personnel administratif assurant une fonction support ou collaborateur débutant en Epl d'aménagement

### Prérequis

---

Etre sensibilisé à l'économie mixte

### Méthodes et support

---

Alternance d'exposés et de présentation d'exemples concrets - questionnements et échanges avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant

### Durée

---

2,00 jour(s)  
14:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### Intervenant

En attente de confirmation

#### Parcours formation

- Assistant(e) opérationnel(le)
- Opération d'aménagement

#### Point fort

Une formation recommandée pour faire ses premiers pas dans le monde de l'aménagement

#### Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

#### Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12  
SA au capital de 26 608 000€ - RCS Paris 562 000 349 - SIRET 562 000 349 02188  
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

**Accessibilité aux personnes handicapées** : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

## Contenu

---

### **Les évolutions urbaines et la définition de l'aménagement**

- Rappel de quelques étapes de l'histoire urbaine
- Facteurs actuels de l'évolution urbaine
- Définition et finalités de l'aménagement urbain

### **Le rôle des Epl dans l'aménagement et son évolution**

- Des SEM aux Epl
- Panorama des Epl (aménagement, construction, services)

### **Les évolutions législatives récentes et leurs impacts sur les Epl**

- La loi Grenelle, la loi Duflot...
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et son impact
- Les enjeux pour les Epl de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Les effets de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics : l'unification des règles applicables par tous les pouvoirs adjudicateurs
- Les décrets concession

### **Les phases d'une opération d'aménagement**

- L'initiative de la collectivité
- Le choix et l'intervention de l'aménageur
- La mise en oeuvre de l'opération (articulation des procédures, animation, gestion des risques...)
  - Acquisitions foncières
  - Travaux, suivi du chantier
  - Commercialisation de l'opération

### **Le bilan et le CRACL d'une opération d'aménagement**

- L'obligation d'établir un CRACL (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale)
- Le bilan de l'opération: dépenses et recettes
- La rémunération de l'aménageur